

Conseil Consultatif Communal de l'Energie et du Climat

Procès-verbal de la réunion tenue le 21 février 2024

1. Présence

Membres		Présent	Excusé	Absent
Philippe Babouhot	PBA	x		
Etienne Boulanger	EBO	x		
Alain Charlier	ACH	x		
Quentin Degroote	QDE			x
Clive Hinchcliffe	CHI			x
Thierry Lallemand	TLA			x
Eric Michels	EMI		x	
Christophe Marquez	CMA		x	
Daniel Putz	DPU	x		
Paul Rouxhet	PRO	x		
Benoît Verjans	BVE	x		
Invités				
Thibauld Godfroid	TGO	x		
Jean-Marie Thiry	JTH	x		

Plus de 50% des membres étant présents ou représentés, le quorum est atteint et le CCCEC est apte à délibérer.

2. Approbation du PV de la réunion du 10 octobre

Le PV est approuvé sans remarque.

3. Présentation du Projet de rénovation du Castillon

Trois membres du projet (architecte, ingénieur et représentant d'InBW) sont venus présenter le projet. Il consiste à rénover l'aile du CPAS, d'installer un hangar technique ainsi qu'un bâtiment abritant les bureaux du service cadre de vie (dans le cas où la Commune ne récupère pas le bâtiment actuel de la Poste). Un élément extérieur accueillera le système de chauffage. Les principaux messages relatifs à la performance énergétique du bâtiment sont :

- Chauffage : la solution préférée est une pompe à chaleur pour couvrir 90-95% des besoins combinée avec une chaudière à gaz pour aider pendant les périodes les plus froides
- Isolation des murs : une isolation de 10cm sera faite à l'intérieur du bâtiment
- Panneaux PV : +/-140 panneaux seront installés sur le toit orienté vers le parking
- Bornes de recharge : des bornes seront placées sur le futur parking, pour les véhicules communaux et privés
- Si le futur bâtiment est bien chauffé via une PAC une deuxième cabine électrique devra être ajoutée à la cabine existante. Cela implique que tous les futurs bâtiments ne pourront pas être attachés au même compteur et donc à la même installation PV.
- Les bâtiments classés ont du fait de ce statut la possibilité de demander l'autorisation de se soustraire à la réglementation PEB. Le bureau d'architecture ne pense pas que cela sera nécessaire.

La conclusion semble qu'une attention particulière a été portée à la performance énergétique. Le PEB devrait être de B ou mieux.

4. Projet décrochage et batterie

JTH informe le CCCEC que le Collège a approuvé la recommandation et a envoyé un courrier à Ores. BVE demande qu'une confirmation écrite soit fournie au CCCEC comme convenu.

5. Article BVAC

EBO explique les différents compteurs, ACH présente une proposition pour le BVAC et DPU présente son modèle d'évaluation.

Il est convenu qu'un contenu très détaillé sera placé sur le site de la commune. Dans le BVAC, un article succinct sera présenté et fera référence au site de la Commune. Il est demandé que l'article du BVAC soit simple et clair.

6. Biométhanisation

PRO signale que les étudiants de l'UCLouvain ont compris erronément que la création d'une installation de biométhanisation avait fait l'objet d'une décision de la Commune, alors qu'il s'agit d'une pré-étude de faisabilité. Celle-ci conclut qu'une telle installation est faisable et rentable. Par contre l'étude Valbiom conclut que le projet est faisable mais n'est pas rentable. PRO et TGO se concerteront pour approfondir les choses et comprendre comment de telles différences de conclusion peuvent être obtenues. Il est demandé de présenter des tableaux comparatifs lors du prochain CCCCEC.

7. Divers

Néant

La prochaine réunion se tiendra le 10 avril. Il est demandé à tout le monde d'envoyer des sujets à discuter.

Le CCCEC se clôture à 21h30.